

Au cours de ces deux périodes intercensitaires, le premier changement notable est l'importance grandissante prise par les travailleurs non manuels. Les professionnels et les techniciens sont devenus beaucoup plus importants, leur proportion étant passée de 7.3% à 12.5% de 1951 à 1971, tandis que les employés de bureau sont passés de 11.0% à 14.8% durant la même période. La proportion de travailleurs des services et des activités récréatives s'est également accrue par rapport à l'ensemble de la population active (11.6% en 1971 contre 9.7% en 1951).

Les autres divisions de professions ont perdu du terrain. Par exemple, les agriculteurs et les travailleurs agricoles, qui constituaient 15.6% de la population active en 1951, n'en représentaient plus que 5.8% en 1971. Des baisses considérables des effectifs ont été enregistrées dans les professions du secteur primaire au cours des deux décennies observées. En dépit de leur augmentation en nombre, les travailleurs manuels ont diminué en proportion de la population active totale.

Postes vacants

7.4.3

L'enquête sur les postes vacants était une enquête par sondage de Statistique Canada menée soit par la poste, soit par interview, auprès d'employeurs qui représentaient approximativement 90% de l'emploi. Elle couvrait toutes les branches d'activité sauf l'agriculture, la pêche et le piégeage, le service domestique et l'élément non civil de l'administration publique et de la défense. Elle déterminait le nombre des postes vacants non dotés sur six jours d'un trimestre, et à partir des résultats une moyenne trimestrielle était établie. Les estimations doivent être interprétées comme étant une approximation du niveau général des postes vacants pour n'importe quel jour du trimestre.

Pour qu'un poste soit considéré comme vacant, les conditions suivantes étaient requises: qu'il ait été disponible immédiatement, que l'employeur ait essayé de le combler au cours des quatre semaines précédant la date de référence, que le poste ait été vacant pendant toute la journée de référence, et qu'il ait été accessible à des personnes en dehors de l'entreprise.

Les données de l'enquête ont été publiées de 1971 à 1978. Un résumé pour l'ensemble des catégories figure au tableau 7.9.

Statistique de l'emploi

7.5

Emploi, gains et durée du travail

7.5.1

Des données statistiques mensuelles sur l'emploi sont recueillies auprès des grandes entreprises depuis 1921. Les enquêtes effectuées par Statistique Canada servent à recueillir des données sur l'emploi, la rémunération et les heures-personnes. On en déduit ensuite les gains hebdomadaires moyens, les gains horaires moyens et la durée hebdomadaire moyenne du travail. Les indices de l'emploi sont fondés sur la base 1961=100, et les données sont établies d'après la Classification type des industries de 1960 (CTI).

Les secteurs d'emploi non couverts sont l'agriculture, la pêche et le piégeage, l'enseignement et les services connexes, les services de santé et de bien-être, les organisations religieuses, l'administration publique et la défense et les ménages privés.

La statistique mensuelle de l'emploi porte sur le nombre des travailleurs qui reçoivent un salaire durant la dernière période de paie du mois. On recueille des données sur toutes les catégories de travailleurs, à l'exception des travailleurs à domicile et des travailleurs occasionnels, ayant travaillé moins d'une journée durant la période de paie; sont également exclus les propriétaires actifs, les associés dans des entreprises non constituées en sociétés et les membres des professions libérales. Les enquêtés déclarent les montants bruts des salaires et traitements pour la dernière période de paie du mois, avant les déductions. Les montants déclarés représentent la rémunération brute et les absences payées au cours de la période indiquée, en incluant les salaires, les commissions, la rétribution du travail à la pièce ou à l'heure, ainsi que les primes de poste, les indemnités de vie chère et les primes d'encouragement et de rendement qui